

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 4 septembre 2020

## Le greffe des associations transféré

Le greffe des associations loi 1901 pour l'arrondissement de BLOIS ainsi que le greffe des fonds de dotation sont transférés, à compter du 14 septembre 2020, de la DDCSPP vers la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay.

Dorénavant, toutes les déclarations concernant la création, les modifications et la dissolution d'une association loi 1901 dont le siège social est implanté sur les arrondissements de BLOIS et de ROMORANTIN ainsi que les déclarations concernant tous les fonds de dotation sont à adresser par <u>courrier uniquement</u> (pas d'envoi par messagerie électronique) à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay 3 place du Château 41205 Romorantin-Lanthenay cedex

Contacts à la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay

Madame Brigitte LANCHET - Tél: 02 54 95 22 33

Pour les associations domiciliées sur l'arrondissement de Blois

Monsieur Cédric BUFFET - Tél: 02 54 95 22 45

Pour les associations domiciliées sur l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Horaires d'ouverture : tous les matins du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Accueil physique sur rendez-vous

Remarque: Les déclarations pour les associations dont le siège social est sur <u>l'arrondissement de Vendôme</u> restent inchangées et sont à adresser à la sous préfecture de Vendôme – 8 place saint Martin – 41100 Vendôme - Tél: 02 54 73 57 05

Vous pouvez également effectuer vos déclarations associatives par voie électronique avec le téléservice : www.service-public-asso.fr

Si le dossier télétransmis est conforme vous recevrez le récépissé préfectoral de déclaration, dûment signé directement sur Votre compte Asso (pas d'envoi par courrier postal)